

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Abonnement payable d'avance.
Canada—Excepté cité de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50

Tarif des annonces .07 la ligne.
Annonces classifiées 1c. du mot minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 88 Côte de la Montagne, Québec.
Casier postal 129—Télép. 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE
Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION
88 CÔTE de la MONTAGNE 88
QUÉBEC

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.

La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Casier postal 129, Haute-Ville, Québec.

Volume XI

QUÉBEC, LE 22 NOVEMBRE 1923

Numéro 47

Cette page est réservée à la Coopérative Fédérée de Québec.

A propos de vente à l'enchère

Un homme dans une mauvaise posture

Nous ne voulons pas attacher plus d'importance qu'il ne faut aux jérémiades de la clique trudellisante inspirée par le dépit et la convoitise. Dans notre dernier numéro, nous avons mis son chef en face de ses propres contradictions. Lui qui naguère ne trouvait pas de termes assez laudatifs pour féliciter la Coopérative d'entreprendre l'exportation directe du fromage sur le marché anglais et pour féliciter le Ministre de l'Agriculture d'avoir donné à cette mesure l'appui de son prestige et le concours efficace du personnel de son ministère, trouve aujourd'hui, que la Coopérative Fédérée ne dispose pas, par l'entremise des spéculateurs qui ont intérêt à payer le meilleur marché et à réaliser pour eux le plus de bénéfice possible, de tout le fromage que lui confient les fabriques de la Province.

M. Trudel, pour le nommer par son nom, voudrait que les directeurs de la Coopérative prissent d'abord en considération les intérêts de sa petite clique en lui offrant son fromage à l'enchère.

Il oublie que la Coopérative Fédérée n'est pas une vache à lait, qu'elle n'a pas été fondée pour faire les petites affaires d'une clique, fut-elle la plus trudellisante au monde, mais bien pour veiller aux intérêts de ceux qui ont placé en elle toute leur confiance.

Nous ne nions pas que la vente à l'enchère a du bon. Nous savons, par exemple, qu'elle permet parfois à certains individus de se concerter pour payer le fromage meilleur marché à Montréal qu'ils ne le payent ailleurs. M. Trudel en sait quelque chose. Certaines petites transactions dont nous connaissons les détails le prouvent surabondamment.

La vente à l'enchère n'est donc pas toujours le meilleur moyen d'obtenir pour un produit le meilleur prix du marché; elle n'est souvent qu'un moyen détourné de servir les intérêts de spéculateurs éhontés.

La Coopérative Fédérée n'a pas été créée pour cela. Elle a été fondée afin de dispenser les cultivateurs d'avoir à passer sous les fourches caudines des spéculateurs et garder pour ses patrons la plus grande partie possible du prix payé pour leurs produits. A ce régime les trudellisants n'engraissent peut-être pas aussi vite, mais la bourse des cultivateurs sera mieux garnie.

Et pour nous amuser un petit brin, laissons M. Trudel lui-même établir que la vente à l'enchère ne donne pas toujours justice aux cultivateurs.

Nous prenons cela dans le numéro du 25 septembre 1920 du "Bulletin des Agriculteurs":

"Des tentatives de réajustement des prix ont été tentées un peu dans tous les pays, mais comme ces revendications revêtaient un caractère plutôt local, elles ne produisirent pas les résultats désirés. L'intermédiaire puissant semble s'attacher à sa décision de ne rien sacrifier et de forcer le producteur et le consommateur à accepter ses prix.

"C'est précisément ce que nous avons constaté, lorsqu'au printemps dernier, nous avons voulu offrir au commerce de Montréal le fromage, qui, durant la guerre, avait été acheté par le gouvernement impérial et manipulé par ces maisons sur une base de commission élevée. Comme le gouvernement n'achetait plus et comme les commerçants de fromage de Montréal tenaient à maintenir leurs revenus

au niveau de ceux des années précédentes, ils décidèrent d'en revenir à leur coutume d'avant-guerre et de prélever sur le fromage de Québec UNE TAXE DE PROFIT LOCAL D'ENVIRON UN SOU PAR LIVRE.

"Devant cette constatation particulière et appuyé sur les principes de la démocratie bien comprise, qui veulent l'élimination des intermédiaires inutiles et le rapprochement du consommateur et du producteur, la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec a décidé de ne pas accepter les conditions que lui faisait le commerce de Montréal et de tenter, pour le profit du consommateur comme pour celui du producteur, de placer directement dans les mains des distributeurs les quelques 10,000 boîtes de fromage qu'elle manipule chaque semaine."

(Signé) Auguste Trudel

Comment après avoir écrit cela, M. Trudel peut-il espérer être pris au sérieux quand il somme la Coopérative Fédérée de vendre son fromage à l'enchère sous le fallacieux prétexte qu'ainsi "tous les commerçants en compétition en établiraient le prix." C'est du dernier cocasse. M. Trudel a la mémoire courte pas pour rire, comme dirait le bonhomme Ladébauche.

Il n'y a pas à dire, M. Trudel n'est pas heureux depuis quelque temps, mais la Coopérative Fédérée n'ayant pas pour mission de soigner les intérêts de la famille trudellisante comme cela se faisait autrefois, nous n'y pouvons rien.

N'en déplaise à M. Trudel, et famille commerciale, la Coopérative Fédérée de Québec n'est pas la seule institution du genre qui ait tenté de se débarrasser des sangsues collées à ses flancs. Pour n'en citer qu'une nous dirons que la grande "Coopérative Wholesale Society" de Londres, Angleterre, transige directement avec les producteurs de fromage de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

Il reste évident qu'en Europe comme en Amérique l'on ne peut pas se dispenser entièrement d'intermédiaires pour la distribution des denrées aux consommateurs; mais les organisations coopératives doivent, par la raison même de leur existence, s'efforcer d'éliminer le plus grand nombre possible d'intermédiaires, fussent-ils même des amis de M. Trudel, et ne remettre leurs produits qu'entre les mains d'institutions placées pour les distribuer aussi directement que possible, aux consommateurs. C'est ce que fait la Coopérative Fédérée de Québec, et M. Trudel a mauvaise grâce, dans son dépit, à vouloir l'en blâmer.

Il nous revient un fait qui démontre bien que la vente à l'enchère n'est pas toujours le moyen d'obtenir le meilleur prix.

A la suite d'un procès pour paiement d'héritage perdu dans de mauvais placements, la terre du tuteur était vendue à l'enchère avec bâtisses dessus construites et dépendances. Le tout fut adjugé pour la somme de \$25. Les frais seuls s'élevaient à plusieurs fois cette somme.

Il n'y avait à la vente que le défendeur et ses amis.

A quel prix se vendrait le fromage, si à la prochaine vente à l'enchère il n'y avait que M. Trudel et ses amis?.....